



SAINT-LOUIS

Agglomération

Terres d'avenir

Groupement de commandes

SAINT-LOUIS AGGLOMERATION / Commune d'ATTENSCHWILLER / Commune de BARTENHEIM / Commune de BUSCHWILLER / Commune de FOLGENSBOURG / Commune de HAGENTHAL-LE-BAS / Commune de HEGENHEIM / Commune de HELFRANTZKIRCH / Commune de HESINGUE / Commune de KAPPELEN / Commune de KEMBS / Commune de KNOERINGUE / Commune de LEYMEN / Commune de LIEBENSWILLER / Commune de MAGSTATT-LE-BAS / Commune de MICHELBACH-LE-BAS / Commune de MICHELBACH-LE-HAUT / Commune de NEUWILLER / Commune de ROSENAU / Commune de SAINT-LOUIS / Commune de SIERENTZ / Commune de UFFHEIM / Commune de VILLAGE-NEUF / Commune de WAHLBACH / Commune de WENTZWILLER / Commune de ZAESSINGUE

- AVIS D'ATTRIBUTION -

1. Groupement de commandes :

SAINT-LOUIS Agglomération
Le Président,
Place de l'Hôtel de Ville - CS 50199
68305 SAINT-LOUIS Cedex
Pays : France
Tel : 03.89.70.90.70
Fax 03.89.70.90.85
E-mail : direction@agglo-saint-louis.fr
Adresse internet : www.agglo-saint-louis.fr

Adresse du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>

Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale
Activité principale : Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : oui

Représentant du coordonnateur du groupement de commandes : Le Président de SAINT-LOUIS Agglomération

Membres du groupement de commandes : SAINT-LOUIS AGGLOMERATION / Commune d'ATTENSCHWILLER / Commune de BARTENHEIM / Commune de BUSCHWILLER / Commune de FOLGENSBOURG / Commune de HAGENTHAL-LE-BAS / Commune de HEGENHEIM / Commune de HELFRANTZKIRCH / Commune de HESINGUE / Commune de KAPPELEN / Commune de KEMBS / Commune de KNOERINGUE / Commune de LEYMEN / Commune de LIEBENSWILLER / Commune de MAGSTATT-LE-BAS / Commune de MICHELBACH-LE-BAS / Commune de MICHELBACH-LE-HAUT / Commune de NEUWILLER / Commune de ROSENAU / Commune de SAINT-LOUIS / Commune de SIERENTZ / Commune de UFFHEIM / Commune de VILLAGE-NEUF / Commune de WAHLBACH / Commune de WENTZWILLER / Commune de ZAESSINGUE



2. Objet de l'accord-cadre :

Intitulé :

Réalisation de levés géoréférencés des réseaux d'éclairage public et des réseaux de signalisation lumineuse de compétence communale ou communautaire

Type d'accord-cadre :

Accord-cadre de services

Classification CPV :

Les références à la nomenclature européenne (CPV) associées à la présente consultation sont les suivantes :

Code CPV principal	Libellé du code CPV principal
71353000-7	Services de levés en surface
71351810-4	Services topographiques

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : OUI

Durée de l'accord-cadre :

L'accord-cadre est conclu pour une première période d'exécution courant du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022. Par la suite, il pourra être reconduit par trois fois pour une durée de 12 mois à chaque reconduction. Dans cette hypothèse, la reconduction est tacite et le titulaire ne peut s'y opposer.

Le coordonnateur du groupement de commandes peut toutefois choisir de ne pas reconduire l'accord-cadre. Il en informe alors le titulaire au moins trois mois avant la fin de chaque période d'exécution. La non-reconduction de l'accord-cadre n'ouvre pas droit à indemnisation pour le titulaire.

Le délai maximum d'exécution des prestations sera précisé dans chaque bon de commande émis. Chaque délai d'exécution partira à compter de la notification d'un bon de commande prescrivant le démarrage des prestations. Ce délai s'entend en jours calendaires.

Type de procédure :

Appel d'offres ouvert (application de l'article R.2124-2 du Code de la Commande Publique)

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :

Rang	Critère de jugement des offres	Pondération
1	Valeur technique de l'offre	60 %
2	Prix des prestations	40 %



Publications antérieures concernant le même accord-cadre :

Avis d'appel public à la concurrence paru :

-Au BOAMP n°21-116296 du 29/08/2021

-Au JOUE du 01/09/2021 sous le n°2021/S 169-442315

Avis rectificatif n°1 par :

-Au BOAMP n°21-118583 du 05/09/2021

-Au JOUE du 08/09/2021 sous le n°2021/S 174-454710

3. Attribution de l'accord-cadre :

Date d'attribution de l'accord-cadre : Mercredi 22 décembre 2021

Titulaire de l'accord-cadre :

ADRE Réseaux
3 Place Simon VEIL – CS20739
54000 NANCY

Montant des prestations :

Pour un montant total simulé de 15 805,00 € HT, tel qu'il ressort de l'onglet « Simulation Financière » du document financier complété par le candidat.

4. Renseignements complémentaires :

Autres informations

Date de signature de l'accord-cadre : Mercredi 22 décembre 2021

L'accord-cadre est consultable au siège de SAINT-LOUIS Agglomération, sur demande à adresser au service marchés publics de la collectivité, dans le respect des secrets protégés par la loi.

5. Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Organe chargé des procédures de médiation :



Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Différends relatifs aux marchés publics

1, rue du Préfet Claude Erignac

54038 Nancy Cedex

Tél : 03.83.34.25.65 - Fax : 03.83.34.22.24

E-mail : caroline.page@meurthe-et-moselle.gouv.fr

<http://meurthe-et-moselle.gouv.fr>

Date d'envoi du présent avis : Vendredi 31 décembre 2021

